

■ **Sports Aventure, Articles et Vêtements de Sport Spécialisés SA**, à Genève (FOSC du 17.07.2000, p. 4876). Capital-actions porté de CHF 400'000 à CHF 500'000 par l'émission de 200 actions de CHF 500, au porteur. Capital-actions: CHF 500'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 500, au porteur. Statuts modifiés le 05.02.2002.
Journal no 2059 du 20.02.2002
(00358904 / CH-660.0.660.982-1)